



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 20 décembre 2005 à 17 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur le conseiller(ère) Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2005-1787 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité désigne monsieur le maire Marc Bureau à titre de représentant de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

CE-2005-1788 **SOUMISSION 2005 SI 263 - AQUAM INC. - GROUPE SPORT-INTER PLUS INC. - ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE COMPLEXE AQUATIQUE DE BUCKINGHAM - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 39 876,84 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'équipements aquatiques, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 17 novembre 2005 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Aquam inc., 5500, rue Fullum, suite 100, Montréal, Québec, H2G 2H3, pour l'achat de 69 articles au montant total de 37 179,31 \$ incluant les taxes.

Groupe sport-inter plus inc., 420, rue Faraday, Sainte-Foy, Québec, G1N 4E5, pour l'achat de 13 articles au montant total de 2 697,53 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50014-004-50267	37 450,08 \$	Complexe aquatique - Buckingham équipements
04-13493	2 426,76 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1789

CESSION DE L'ENTRETIEN HIVERNAL D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA VILLE DE GATINEAU - SAISON 2005-2006

CONSIDÉRANT QU'avec l'adoption de la Loi 57 par l'Assemblée nationale, le ministère des Transports du Québec a cédé le 1^{er} avril 1993, l'entretien d'une partie de son réseau routier aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier cédé à la Ville de Gatineau comprend une partie du boulevard Saint-Raymond et une partie du boulevard Saint-Laurent, tel qu'indiqué au plan ci-joint;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec soumet à la Ville l'entente à signer pour l'entretien hivernal, saison 2005-2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente soumise par le ministre des Transports du Québec concernant la prise en charge par la Ville de l'entretien hivernal d'une partie du réseau routier provincial pour la saison 2005-2006 tel qu'apparaissant au plan ci-joint, en contrepartie d'un montant annuel de 80 454 \$. Ce montant est reconduit sans indexation (sauf le prix du carburant) pour les deuxième et troisième années du contrat si les conditions contractuelles de renouvellement sont satisfaites.

Le Service des opérations de terrain est autorisé à prendre en charge l'entretien hivernal du réseau routier cédé ainsi que le renouvellement automatique de ce contrat pour les saisons 2006-2007 et 2007-2008 conformément aux documents contractuels.

Les fonds à cette fin sont pris à même le poste budgétaire 02-31310 - Déblaiement et enlèvement de la neige et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La contrepartie de 80 454 \$ sera versée dans le poste budgétaire 01-82131 - Compensation réseau routier.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 décembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1790

AUTORISER MADAME LOUISE POIRIER À ASSISTER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-793

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à assister aux réunions du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-793.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-11100 – Conseil municipal et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 décembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1791

RETRAITE DE MONSIEUR BERNARD VOYER, OPÉRATEUR B AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Voyer, opérateur B au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, est en invalidité totale depuis le 1^{er} août 1999;

CONSIDÉRANT QUE M. Voyer a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 32 ans et huit mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Bernard Voyer les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} décembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Voyer leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2005.

Adoptée

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 30 NOVEMBRE 2005

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu des dispositions de la Charte de la Ville, il a corrigé une erreur cléricale à la résolution numéro CE-2005-1694 de la page 3743 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 30 novembre 2005 et ce, afin de remplacer les mots « 12 mois » par les mots « 6 mois » à la deuxième ligne de la colonne intitulée « période d'essai ».

La correction apportée audit procès-verbal est également déposée.

M. MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif